

THÈSES DE MASTER ET STAGE pour le MDE 90 CRÉDITS



A. Quelles étapes dois-je suivre pour mon mémoire de stage ?

1. Trouvez une entreprise pour effectuer votre stage et contactez un.e professeur.e ;
2. Complétez et téléchargez la convention de stage dans l'application des mémoires de master (hecluster.unil.ch/meteor/mastmem), faites-la signer et téléchargez-la sur la même application. N'oubliez pas d'appuyer sur le bouton « submit final » ;
3. Nous vous souhaitons plein succès dans votre stage et dans la rédaction de votre mémoire ;
4. Inscrivez à votre mémoire (évaluation) lorsque vous vous inscrivez à un cours : hecnet.unil.ch/Applications/Appli_Inscr_HEC.php ;
5. Envoyez le mémoire à votre professeur.e et organisez la présentation avec lui/elle ;
6. Téléchargez le mémoire sur la même application : hecluster.unil.ch/meteor/mastmem; - très important
7. Échec de mon mémoire

Pour chacune de ces étapes, les réponses sont mentionnées ci-dessous.

B. Quelles étapes dois-je suivre pour mon mémoire académique (lorsque vous ne faites pas de stage) ?

Il vous suffit de remplir le formulaire d'agrément de mémoire académique en ligne sur l'application des mémoires de master : <https://hecluster.unil.ch/meteor/mastmem> et de le faire signer par votre professeur.e et vous-même. Ensuite, téléchargez-le dans la même application. N'oubliez pas d'appuyer sur le bouton « submit final ».

1. Trouvez une entreprise pour faire votre stage et contactez un.e professeur.e

a. Quand puis-je commencer mon stage ?

Dans le MDE, à part le 1^{er} semestre, les étudiants peuvent effectuer leur stage quand bon leur semble. Si certains étudiants choisissent d'effectuer un stage durant l'été qui suit la première année, d'une durée 2 mois, certains optent pour un stage de 3 à 6 mois au 4^{ème} semestre, une fois tous les crédits acquis. Pour rappel, la durée maximale d'un programme de 90 crédits master est de 5 semestres.

b. Puis-je faire un stage d'une durée supérieure à 6 mois, quel impact sur ma graduation et à quel pourcentage ?

Oui, un stage plus long est possible, généralement dans le cadre d'un « company graduate program » ou si un contrat de travail (qu'il s'agisse d'un CDD ou d'un CDI) vous est offert. C'est à vous de fixer la présentation de votre mémoire et graduer avec votre volée, ou plus tard, en tenant compte de la durée maximum du master (5 semestres). **Attention toutefois que lorsque vous avez acquis les 75 crédits, vous devez présenter votre mémoire dans les 6 mois.** Le stage s'effectue à plein temps, toutefois dans le MDE, un stage à temps partiel (minimum 50%) est accepté.

c. Puis-je faire un stage en Suisse si je ne suis pas Suisse ?

Oui, vous avez besoin d'une lettre de l'administration des masters mentionnant que votre stage et votre mémoire font partie intégrante de votre programme d'études.

d. Puis-je faire mon stage à l'étranger ?

Oui, n'importe où dans le monde.

e. Dois-je rédiger un mémoire dans la mention choisie et puis-je rédiger un mémoire en droit si j'ai un bachelor en sciences économiques ou vice versa ?

Vous devez rédiger votre mémoire dans la mention si choisie et dans la branche de vos études antérieures, toutefois une dérogation peut être acceptée par le comité du MDE sur demande motivée de l'étudiant.

f. Comment puis-je trouver un.e professeur.e pour superviser mon stage et mon mémoire ?

Contactez le professeur par e-mail ou pendant les cours.

g. Puis-je être supervisé par un professeur d'une autre université ?

Oui, à condition qu'il s'agisse d'une co-supervision avec un professeur du MDE.

h. Que se passe-t-il si l'entreprise demande la confidentialité de mon mémoire ?

Votre mémoire peut être entièrement confidentiel. Voir également le **point #6b** ci-dessous sur le téléchargement du mémoire.

i. Si je rédige un mémoire « académique » de master, puis-je la changer pour un mémoire de stage ?

Oui, mais vous devez informer le/la professeur.e qui supervise votre mémoire et compléter la convention de stage.

2. Convention de stage : télécharger, signer, télécharger

a. Que dois-je faire une fois que j'ai trouvé mon stage ?

Une fois que vous avez trouvé votre stage, vous **devez remplir** la convention de stage en ligne sur l'application des mémoires de master : <https://hecluster.unil.ch/meteor/mastmem>. Après signature de l'entreprise, du professeur.e et de l'étudiant.e, télécharger à nouveau le document sur l'application et appuyer sur le bouton « Submit final ».

ATTENTION: Trop d'étudiants oublient de télécharger et de soumettre la convention de stage signée sur l'application. Cela peut engendrer des problèmes administratifs notamment la non-reconnaissance de votre stage !

b. Quand la « convention de stage » doit-elle être soumise à l'administration du master ?

Quelques semaines après le début du stage.

3. Pendant le stage et la rédaction du mémoire

a. Je fais un stage à plein temps, quand dois-je rédiger mon mémoire de master ?

Vous pouvez l'écrire pendant les soirées ou les week-ends durant le stage. Cependant, certain.es étudiant.es préfèrent l'écrire après le stage. Dans ce dernier cas, ils/elle obtiendront leur diplôme un an plus tard.

b. Dois-je avoir des contacts réguliers avec mon professeur pendant mon stage ?

Oui, c'est très important. Veuillez consulter régulièrement votre boîte aux lettres @unil.ch car certain.es étudiant.es perdent le contact avec le/la professeur.e et finissent par avoir des problèmes pour obtenir leur diplôme.

4. Inscrivez-vous à l'évaluation de votre mémoire

a. Quand dois-je m'inscrire officiellement à mon mémoire ?

Lorsque « l'inscription aux cours » est ouverte, vous devez vous inscrire à votre mémoire comme s'il s'agissait d'un cours.

Semestre d'inscription (évaluation) aux cours
Semestre de printemps, 3 ^e et 4 ^e semaine
Session d'examen de rattrapage, les deux premières semaines après la publication des résultats en juillet
Semestre d'automne, 3 ^{ème} et 4 ^{ème} semaine

b. Si je ne suis pas prêt.e à présenter mon mémoire, puis-je reporter mon inscription au semestre suivant?

Oui, merci d'informer votre professeur.e et écrire un e-mail à l'administration des masters; votre inscription sera transférée au semestre suivant sans perte de tentative. Rappelons que le nombre maximum de semestres est au nombre de 5 pour le programme MDE et que vous devez présenter votre mémoire **6 mois maximum après l'obtention de 75 crédits**.

5. Remise et présentation du mémoire de master

a. À qui et sous quel format dois-je remettre mon mémoire de master ?

Veuillez organiser le dépôt et la présentation du mémoire avec votre professeur.e.

b. Dois-je présenter mon mémoire lors de la session d'examen ?

Non, pas forcément, vous pouvez présenter votre mémoire quand vous êtes prêt.e. 75 crédits sont requis pour présenter le mémoire, et la présentation du mémoire doit avoir lieu au plus tard 6 mois après l'obtention des 75 crédits.

c. Dois-je organiser la présentation de mon mémoire ?

Oui, avec votre professeur.e.

d. Puis-je présenter mon mémoire sur le campus ou par Zoom/Teams ?

Oui, les deux variantes sont possibles. Pour la réservation d'une salle, contactez l'administration des masters.

e. Quelles sont les dates limites pour présenter mon mémoire de master ?

Session	Date limite de présentation de votre thèse au plus tard le
Session d'examen d'hiver	6 février
Session d'examen d'été	6 juillet
Session d'examen d'automne	6 septembre

6. Télécharger votre mémoire de master – très important

a. Quand dois-je télécharger et soumettre mon mémoire sur l'application des mémoires de master ?

Après la présentation, si le professeur vous informe que vous l'avez réussie. Vous devez le télécharger ici : hecluster.unil.ch/meteor/mastmem.

b. Dois-je télécharger mon mémoire si celui-ci est confidentiel ?

Vous devez absolument compléter les informations requises sur l'application des mémoires de master (par exemple, le titre de la thèse, la date de la présentation, etc.), mais vous n'avez pas besoin de télécharger le mémoire, car en cochant la case « confidentiel », le téléchargement devient inutile, **mais n'oubliez pas d'appuyer sur le bouton « submit final »**.

c. Que se passe-t-il si j'oublie de compléter les informations sur mon mémoire dans l'application ?

Vous risquez d'avoir des difficultés à obtenir votre diplôme et le titre de votre thèse n'apparaîtra pas sur le site Web d'HEC.

7. Échec de ma thèse

Que se passe-t-il si j'échoue à la présentation de mon mémoire ?

Vous avez une deuxième et dernière tentative, en envoyant une nouvelle version révisée de votre mémoire au professeur.e. Il/elle vous mentionnera la date du report.